



Procuration pour acte de succession

Par Bazille

Ma fille (enceinte) va me faire procuration, pour tous les actes notariés concernant la succession dont elle est repretante en tant qu héritière.

Le notaire peut il imposer, son formulaire propre en ce qui concerne cette procuration.

Il doit lui envoyer le formulaire , elle doit aller en mairie effectuer la démarche.

Le notaire facture 40? .

Un formulaire pris sur internet , n est il pas valable?